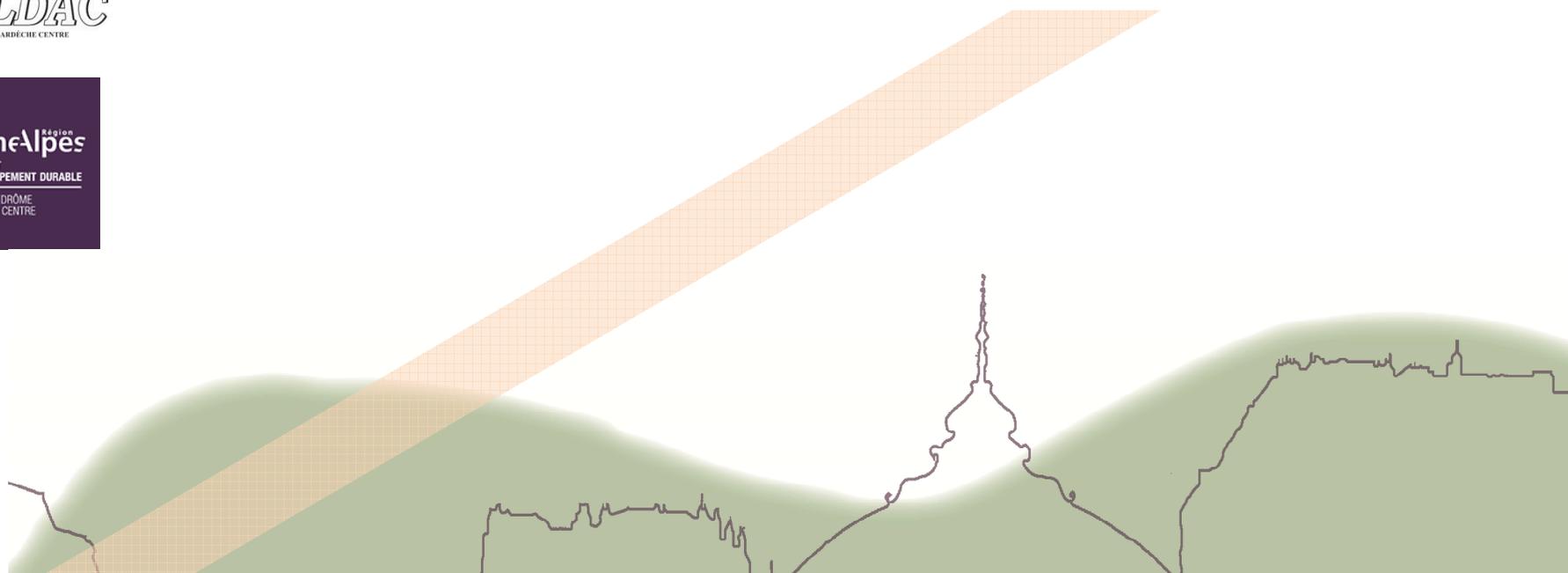


## SYNTHESE DE L'AVANT-PROJET DE CHARTE DU

# CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE RHONE-ALPES VALENCE DROME ARDECHE CENTRE

---

Document de travail soumis à la consultation des partenaires - Novembre 2012



SYNTHESE AVANT-PROJET DE CHARTE DU CDDRA VALDAC

Préparation d'un nouveau Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes Valence Drôme-Ardèche Centre - Novembre 2012

## Le Contrat de Développement Rhône-Alpes Valence Drôme-Ardèche Centre

Le Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) est un dispositif contractuel unissant le territoire Valence Drôme-Ardèche Centre (VALDAC) et la Région Rhône-Alpes. Le CDDRA permet d'accompagner et de financer, par l'intermédiaire de subventions, des projets sur des thématiques variées (développement économique, artisanat, agriculture, tourisme, patrimoine, culture, services, gestion des ressources naturelles, etc.) en fonction des priorités du territoire.

Le CDDRA est piloté par des élus locaux représentant l'ensemble des **établissements publics de coopération intercommunale** qui composent le territoire VALDAC **pour une durée de 6 ans**.

Le périmètre retenu pour le nouveau CDDRA est légèrement modifié par rapport au précédent contrat (cf. carte ci-contre). Il est composé de :

- **110 communes** dont 52 sont situées sur le périmètre du **PNR des Monts d'Ardèche**,
- **11 Communautés de Communes** et la Communauté d'Agglomération **Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes**.

Ce nouveau CDDRA intègrera par ailleurs une **Convention de Fonction d'Agglomération et de Centralité** (CFAC) qui permettra de soutenir des projets spécifiques liés aux **fonctions de centralité de l'agglomération valentinoise** au sein du CDDRA.

L'élaboration de ce nouveau contrat passe par plusieurs étapes de travail, dont la définition d'une **Charte de territoire** présentant les **principaux enjeux et axes de développement pour l'avenir du territoire VALDAC**. Cette charte de territoire est un préalable indispensable à l'élaboration du programme d'actions du futur CDDRA.

Le présent document présente le **projet de charte du CDDRA VALDAC pour la période 2013 -2019**. Il est soumis à la **consultation de l'ensemble des partenaires du territoire** et fait suite à un important travail partenarial d'évaluation du précédent contrat et de diagnostic de territoire.



# Le projet de charte du CDDRA VALDAC

## Un contexte général d'incertitudes et de mutations

Ce projet de territoire s'inscrit dans un contexte de **fortes mutations**. Les évolutions en **matières industrielle, agricole**, au niveau du **marché du travail** ou encore les **mutations sociétales et environnementales** impacteront de fait la stratégie de développement du territoire à moyen terme et doivent donc être prises en compte.

Le CDDRA s'inscrit également dans un contexte de refonte de la stratégie européenne « **Europe 2020** » qui insiste sur :

- 3 priorités (Recherche-Développement/Innovation, PME, et Energie-climat)
- une meilleure coordination des fonds européens
- La volonté de renforcer l'approche territoriale, via de nouveaux outils

La charte définie par les élus et leurs partenaires intègre ces évolutions.

## Un territoire en évolution et en recomposition

VALDAC est un territoire vaste et contrasté (1700 Km<sup>2</sup> de part et d'autre de la Vallée du Rhône, des contreforts du Vercors jusqu'aux points culminants de l'Ardèche).

Compte tenu des évolutions définies dans le cadre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, le périmètre du CDDRA VALDAC pourrait être amené à être modifié. Ces évolutions pourront notamment être envisagées dans une logique de **convergence avec les périmètres des Schéma de Cohérences Territoriaux (SCoT)**. Elles sont intégrées au projet de charte du CDDRA VALDAC afin d'envisager dès à présent les transformations du périmètre du CDDRA

## Les enjeux auxquels le CDDRA doit permettre de répondre

La charte du CDDRA VALDAC ainsi que l'ensemble des actions qui en découleront, seront envisagées sous l'angle du **développement durable**. La prise en compte des critères du développement durable sera réalisée en reprenant les 5 piliers identifiés dans la grille développement durable de la

Région Rhône-Alpes : Développement économique, Environnement, Solidarité sociale, Gouvernance et Validité.

**7 grands enjeux auxquels le CDDRA VALDAC** doit répondre ont par ailleurs été identifiés dans le cadre de la préparation de ce projet de charte.

### **En matière de développement local :**

1. Soutenir le monde rural et développer une **ruralité vivante et créatrice**
2. **Faire du local un levier puissant du développement** du territoire

### **En matière économique :**

3. Poursuivre les **mutations économiques** et l'émergence de **nouvelles activités**
4. Poursuivre le soutien au **tourisme** dans une logique de plus forte exigence entrepreneuriale et d'articulation entre tourisme urbain et richesses des ressources locales

### **En matière d'organisation du territoire :**

5. Accompagner les nouveaux **équilibres territoriaux** en jeu par des actions adaptées
6. Amplifier l'appropriation du **fleuve Rhône** ; colonne vertébrale du territoire, et levier de développement
7. Répondre aux nouveaux besoins exprimés en termes de **mobilités** et de **déplacements**

## Les principes définis pour assurer l'efficacité du nouveau CDDRA

La mise en œuvre du nouveau CDDRA s'appuiera sur des principes de travail partagés pour animer le CDDRA :

- Favoriser l'**implication des intercommunalités** aux instances de pilotage du CDDRA afin de renforcer les **transversalités** et les **coopérations**.
- Renforcer la **participation citoyenne** à travers le **Conseil Local de Développement**
- Mettre en place une **ingénierie adaptée** aux besoins du territoire en favorisant notamment la mutualisation des moyens et des ressources
- Conforter et développer les **partenariats avec les territoires** (SCoT, CDDRA voisins, PNR des Monts d'Ardèche notamment)

## Une STRATEGIE TERRITORIALE pour STRUCTURER LE TERRITOIRE A MOYEN ET LONG TERME

Axes	Orientations
<b>Axe 1</b>  <b>Conforter et développer les coopérations et les transversalités</b>	Encourager les <b>synergies villes-bourgs-espace rural</b> pour préserver une <b>qualité de vie</b> et l' <b>accessibilité</b> sur tout le territoire
	Soutenir le développement de l' <b>Agglomération de Valence</b> , pôle urbain structurant pour VALDAC
	Renforcer le développement du <b>tourisme</b> autour des potentialités et des spécificités du territoire
	Faire du <b>fleuve Rhône</b> un levier de développement et de coopération entre les territoires
	Créer des <b>communautés entrepreneuriales</b>
<b>Axe 2</b>  <b>Renforcer les bassins de vie, comme espaces de proximité attractifs et solidaires</b>	Renforcer l' <b>attractivité des bassins de vie</b> et favoriser le <b>bien vivre ensemble</b>
	Contribuer au développement d'un <b>modèle urbain solidaire</b>
	Accompagner le développement d'une <b>économie de proximité</b>
	Rationaliser l' <b>offre économique locale</b> : foncière, immobilière, animation, veille
	Développer un pôle territorial sur l' <b>économie sociale et solidaire</b>
	Maintenir et soutenir une <b>agriculture</b> vecteur d'une vie rurale riche, diversifiée et productive
<b>Axe 3</b>  <b>Accompagner les adaptations aux changements par l'innovation et l'expérimentation</b>	Soutenir la <b>compétitivité et la flexibilité économique</b>
	Mettre en valeur les <b>ressources naturelles</b> et patrimoniales comme des atouts et opportunités de développement local (dont valorisation de la <b>ressource forestière</b> )
	Relever le défi d'une <b>mobilité durable</b>
	Se doter d'une <b>stratégie en matière énergétique</b> et coordonner les initiatives